

SCIENCES DU VIVANT - RÉGLEMENTATION POUR LES PRATIQUES EN BIOLOGIE, USAGE DES ANIMAUX À DES FINS SCIENTIFIQUES

Concepteurs de projets expérimentaux utilisant des animaux vivants : formation réglementaire (Rongeurs et Lagomorphes / Espèces aquatiques)

Ce stage sur 2 semaines, vise à délivrer les connaissances réglementaires concernant l'expérimentation animale, requises pour exercer en qualité de concepteurs de projet. Il est constitué de deux modules à valider successivement pour obtenir l'attestation réglementaire :

- un module de connaissance de base (la 1^{ère} semaine),
 - un module optionnel **à choisir** en fonction des espèces visées : Rongeurs et Lagomorphes **ou** Espèce Aquatiques (la 2^{ème} semaine ou 3^{ème} semaine)
- Formation approuvée par le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (N° RC-75-UPMC-F1-08)

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Public : personnes amenées à diriger des projets de recherche incluant des expérimentations sur l'animal vivant (chercheurs, doctorants, ingénieurs)

Conditions d'accès et Pré-requis : master M2 (bac+5) ou équivalent par VAE/VAP

PROGRAMME

Module de base : 4 jours consécutifs – (27h) de formation

Module « Rongeurs et Lagomorphes » et module « Espèces Aquatiques » : 5 jours consécutifs – (32 h) de formation

Le contenu est conforme à l'arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques.

Module de base :

- Réglementation française applicable à l'expérimentation animale.
- Principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Règle des 3 R ; rôle et fonctionnement des comités d'éthique
- Éthique appliquée, mise en œuvre des 3 R
- Méthodes alternatives- Principes généraux
- Méthodes alternatives mise en œuvre dans la conception du projet.
- Connaissances de base de la biologie comparative des espèces ; critère de choix du modèle expérimental.
- Recours aux points limites adaptés, mise en œuvre.
- Recours aux points limites adaptés : critères de choix des points limites
- Méthodes d'euthanasie principes généraux

Module spécifique :

à choisir selon les espèces concernées : « Rongeurs et Lagomorphes » ou « Espèces aquatiques »

- Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments théoriques par groupe d'espèces.
- Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments pratiques par groupe d'espèces.
- Connaissances de base de la biologie pour un groupe d'espèces, dont la physiologie, l'anatomie, l'alimentation, la reproduction, le comportement, l'entretien, les techniques d'enrichissement en rapport avec les caractéristiques physiologiques, la génétique et les modifications génétiques.
- Reconnaissance des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces.
- Anesthésie et analgésie pour le groupe d'espèces considéré.

Prochaines sessions

Du 29/06/2026 au 10/07/2026

Informations clés

🕒 Durée :
59 heures

€ Tarif :
Sur mesure

2850€ Pour suivre uniquement le module spécifique « espèces » (32h), se référer à la fiche catalogue dédiée : Module Spécifique « Rongeurs » ou « Aquatiques ». Nombre de participants : minimum 20 - maximum 80

Responsable(s)



Hélène Hardin-Pouzet



Marie-Noëlle Fiamma



Brigitte Rault



Abdelkrim MANNIOU

Contact

DATE LIMITE d'inscription : 3 semaines avant le début du stage

biosciences-fc@sorbonne-universite.fr

- Méthodes d'euthanasie selon les espèces.
- Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène.
- Equipements et matériel d'animalerie : description, utilisation, entretien.
- Conception des procédures expérimentales et des projets.

OBJECTIFS & COMPÉTENCES

Objectif général de la formation

La formation des personnels utilisant des animaux vivants à des fins scientifiques est une exigence réglementaire européenne et française. Elle est constituée d'un module de connaissances de base et d'un module de connaissances spécifiques liées au groupe d'espèces concerné. La durée et les contenus de la formation sont définis par la Directive Européenne 2010/63/UE et le décret du 2013-118 du 1er février 2013.

Objectifs opérationnels

Connaitre la réglementation européenne et française concernant l'usage des animaux vivants à des fins scientifiques.

- Être capable de concevoir un projet de recherche impliquant l'usage des animaux vivants à des fins scientifiques.
- Devenir responsable de la mise en œuvre en opérationnelle d'un projet de recherche incluant l'usage des animaux vivants à des fins scientifiques

LES + DE LA FORMATION

- Formation conçue en cohérence avec les besoins identifiés sur le marché du travail
- Méthode pédagogique orientée vers l'acquisition d'outils stratégiques et opérationnels efficaces, complets, pertinents et innovants
- Corps professoral composé de professionnels du domaine intervenant es qualité, d'enseignants-chercheurs et auteurs de renommée internationale

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes

- Cours théoriques et pratiques
- Apprentissage par études d'exemples concrets
- Supports pédagogiques, bibliographie et documentation, diaporamas
- Documents : Supports de cours PDF

Modalités d'évaluation et de validation

Evaluation (QCM) à l'issue de chacun des deux modules base et espèce.

Il est nécessaire de valider les deux modules pour recevoir l'attestation de validation de la formation.

Validation :

- Attestation de présence
- Attestation de fin de formation (après validation de l'évaluation)

POUR CANDIDATER

Inscription via formulaire (voir site web).